

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
18 JUIN 2024

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	08
Votants	13

OBJET : 2024\_044 DELIB

5. RÉCOLLECTINES. RÉVISION  
DES CHARGES CCAS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240627-09072024D5 - ALP

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Martine LORPHELIN, Christiane CAPPELLE, Françoise MESTDAGH, Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Régie DEVEY donnant procuration à Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

M. le Président indique aux membres que les charges facturées mensuellement par le C.C.A.S. aux résidents pour les services apportés et le fonctionnement n'ont pas été révisés depuis 2015. Au regard des augmentations successives du coût du travail et des frais de fonctionnement supportés par le budget du C.C.A.S., il est proposé de revoir la tarification de la part charge gestion avec une augmentation de 5% au 1<sup>er</sup> Août 2024 :

**Tarification actuelle : 168 €/mois et par logement**

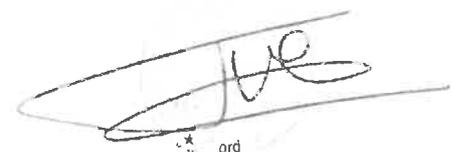
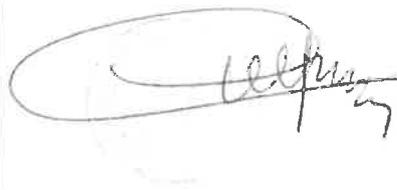
**Tarification proposée : 176.40 €/mois et par logement**

Le Conseil d'Administration, à la majorité (2 contre), autorise de fixer les tarifs des services de la Résidences-services "Les Récollectines" à compter du 1<sup>er</sup> Août 2024 pour tenir compte des variations des coûts du service pour le fonctionnement de la résidence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.